

**FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE
FRANÇAIS DU NORD**

**18-20 RUE CABANIS
59007 LILLE CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE

CLOS LE 31/12/2019

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération du Nord du Secours Populaire Français, relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le comité départemental sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds privés dans le compte emplois ressources et le changement de comptabilisation des participations des comités au libre-service.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources/contributeurs, trésorerie et contribution volontaire en nature en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par votre trésorier, en vue de votre Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent



provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments



collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 12/06/2020


Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes





ASSO Fédération Nord du Secours Populaire

18 rue Cabanis

59007 LILLE CEDEX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	29 996	23 079	6 917	10 168
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	202 710		202 710	202 710
	Constructions	5 511 230	2 711 164	2 800 067	2 970 225
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 028 443	766 905	261 538	332 236
	Autres immobilisations corporelles	800 079	732 229	67 850	113 088
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	300 000		300 000	300 000	
Prêts	65 813		65 813	60 009	
Autres immobilisations financières	15 482		15 482	15 482	
TOTAL (I)	7 953 753	4 233 377	3 720 376	4 003 918	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	11 701		11 701	13 333
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	52 970		52 970	55 096
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	546 634		546 634	363 839	
Autres créances	283 626		283 626	247 794	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	989 749		989 749	1 235 966	
DISPONIBILITES	650 546		650 546	583 404	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	20 940		20 940	22 084
	TOTAL (II)	2 556 165		2 556 165	2 521 516
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	10 509 918	4 233 377	6 276 540	6 525 434	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			81 295	75 491	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	5 402 876	5 382 876
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	259 745	239 745
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(80 689)	558 788
	Résultat de l'exercice	(213 269)	(639 477)
	Total des fonds propres	5 108 918	5 302 187
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	34 167	40 388	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	34 167	40 388	
Total des fonds associatifs	5 143 085	5 342 575	
Provisions	Provisions pour risques	123 375	123 375
	Provisions pour charges		
Total des provisions	123 375	123 375	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	55 156	63 558
	Sur dons manuels affectés	168 151	182 560
	Sur legs et donations affectés	9 075	48 005
	Total des fonds dédiés	232 382	294 122
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 495	83 340
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 064	261 726
	Dettes fiscales et sociales	309 200	323 776
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	53 140	64 030	
Produits constatés d'avance	55 799	32 490	
Total des dettes	777 698	765 362	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	6 276 540	6 525 434	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(213 268,74)	(639 477,32)	
(1) Dont à moins d'un an	777 698	730 670	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	375 635	39 424
	Prestations de services	1 383 885	759 572
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	732 940	811 787
	Dons	681 361	585 908
	Cotisations	179 993	162 827
	Legs et donations	18 283	8 037
	Autres produits de gestion courante	465 341	622 402
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	60 343	32 720
	Autres produits	134 231	972 746
	Total des produits d'exploitation	4 032 013	3 995 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock	3 759	1 340
	Autres achats et charges externes	1 391 361	1 426 786
	Impôts, taxes et versements assimilés	162 481	153 697
	Rémunération du personnel	1 193 516	1 408 061
	Charges sociales	470 500	584 151
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	305 325	324 565
	Dotation aux provisions		123 375
	Autres charges	743 308	738 749
		Total des charges d'exploitation	4 270 249
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(238 236)	(765 302)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 880	17 616
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 038	3 466
	2 - RESULTAT FINANCIER	1 842	14 150
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(236 394)	(751 152)
Charges financières	Produits exceptionnels	14 292	14 989
	Charges exceptionnelles	52 906	50 427
		4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(38 614)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	131 417	175 427
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	69 677	28 313
	TOTAL DES PRODUITS	4 181 602	4 203 454
	TOTAL DES CHARGES	4 394 871	4 842 931
	EXCEDENT ou DEFICIT	(213 269)	(639 477)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	13 347 321	10 867 291
	Bénévolat	1 454 428	1 422 529
	Prestations en nature	146 054	132 174
	Dons en nature	11 746 838	9 312 588
	CHARGES	13 347 321	10 867 291
	Secours en nature	11 746 838	9 312 588
	Mise à disposition gratuite de biens et services	146 054	132 174
Personnel bénévole	1 454 428	1 422 529	



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 276 540** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 181 602** euros et un total **charges** de **4 394 871** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-213 269** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun événement à signaler

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ◆ le bilan,
- ◆ le compte de résultat,
- ◆ l'annexe.

2.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et n°99-01.

Le plan comptable retenu a été celui des Fédérations du Secours Populaire Français.

2.3. Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Dans le compte d'emploi des ressources, les dons d'entreprises, fondations ou associations sont désormais considérés comme des fonds privés. Par ailleurs, les comptes de subventions privées ont été remplacés par les comptes de dons privés.

Changement de comptabilisation des participations des comités au Libre-service :

Depuis septembre 2018, les participations des comités aux produits du Libre-Service font l'objet de facturation et sont constatées en chiffre d'affaires. Ces participations étaient enregistrées en autres produits.

2.4. Durée de l'exercice et date de clôture

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.5. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire prix d'achat et frais accessoires.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La Fédération du Nord a appliqué la réglementation concernant les actifs et en particulier les immobilisations; ce qui l'a amené à pratiquer la décomposition de deux immeubles.

Sur l'exercice 2016 a été faite la distinction entre la valeur des terrains et celle des constructions. En effet la valeur du terrain était jusqu'alors inclus dans le montant de la construction. Sans valeur inscrite dans l'acte notarié, a été retenue une estimation forfaitaire de 10% pour la valeur du terrain.

Ainsi les 4 terrains enregistrés en compte 211000 sont les suivants :

- Terrain Lezennes dépôt 1 pour 109 000 €
- Terrain Lezennes dépôt 2 pour 75 000 €
- Terrain Mopin pour 11 087,47 €
- Terrain Cabanis pour 7 622,45 €

Soit une valeur totale non amortissable de 202 709,92 € en compte 211000 Terrains qui a été retirée du compte 213100 Bâtiments.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.



Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	5 à 25 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	20 à 25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Etanchéité (enduit)	15 à 20 ans
Ravalement et amélioration	10 à 20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles se doit d'être comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.



2.6. Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances pouvant figurer au bilan concernent des entités hors du périmètre de la combinaison. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Les dépréciations constatées concernent également les entités SPF dissoutes qui sont sorties du périmètre de combinaison.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

2.7. Subventions d'investissements

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Pour les subventions d'investissements qui financent l'achat d'un bâtiment, la quote part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Cette règle s'applique à partir des comptes 2015 pour les subventions perçues à partir de 2015. Sans de gestion de l'antériorité. Si « amortissement de la subvention » au rythme des dotations aux amortissements des composants avant 2015, la logique est poursuivie.

2.8. Fonds dédiés : Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

2.10. Indemnités de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

2.11. Contributions volontaires en nature ou solidarité matérielle

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ◆ Dons en nature neuf: nourriture, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ◆ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicité, activités sportives....
- ◆ Mise à disposition de locaux et de personnes.
- ◆ Bénévolat.

La Fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées, en pied de compte de résultat pour un montant de 13 347 321 €.



Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, Etat etc), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans le bilan de solidarité matérielle.
- Les dons en nature :

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du Spf, leur valorisation est essentielle autant que délicate.

A compter de l'exercice 2012, le Spf fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat – donc de son compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée.

Estimation des dons en nature usagés

Ces informations ne sont pas reprises dans le pied de page du compte de résultat mais uniquement dans l'annexe des comptes de la structure.

Dons en nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion		1 250
Couchages d'occasion		
Electroménagers d'occasion - Meubles d'occasion		
Vaisselle d'occasion		500
Education		
Santé		
Jouets d'occasion		150
Loisirs		
Heures d'instances	0 heures	



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées.

Les heures de bénévolat (94 751 heures) sont valorisées selon un taux horaire moyen

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- ◆ Taux horaire moyen (15.35 € /heure)

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans le bilan de solidarité matérielle pour le montant de la convention de mise à disposition.

Chaque structure indique la valeur réelle en euros de la mise à disposition.

2.12. Compte d'emplois des ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels lorsque la fédération fait appel aux dons via son site internet. Il est établi conformément au Règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.
- Le taux de prélèvement sur les dons pour financer l'organisation s'élève à 8% conformément à la décision des instances départementales. Le taux de prélèvement maximal admis est de 8%.

2.13. Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la Fédération ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la Fédération s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La Fédération, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêt des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 de la Fédération, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation.

3 Informations complémentaires

3.1 Rémunérations des dirigeants



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les 3 plus hauts cadres dirigeants sont : le secrétaire général, le trésorier et le secrétaire départemental en charge de la vie associative. Les mandats d'élus étant bénévoles, ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

Les rémunérations cumulées perçues par les dirigeants élus du comité départemental disposant d'un contrat de travail s'élèvent à 92 149 €.

3.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2019 s'élèvent à 10 080 Euros.

3.3 Engagements hors bilan

Il existe un nantissement sur les titres BMTN de 300 000 euros en garantie de l'emprunt en cours.

3.3.1 Engagement pris en matière de retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 26 541,23 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Méthode retenue :

- . Salarié en :
 - CDI temps plein ayant plus de 0 ans d'ancienneté
 - CDI temps partiel ayant plus de 0 ans d'ancienneté
- . Indemnité prévue par le code du travail
- . Taux d'actualisation : 0,99
- . Taux d'évolution : 1
- . Taux de rotation moyen sur 3 ans
- . Age de départ à la retraite : 62



4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

4.2 Passif

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation par nature des produits d'activités

Se reporter aux tableaux en page suivante

5.2 Effectif

Le nombre de salariés au 31 décembre 2019 est de : 34

5.3 Résultat exceptionnel



Le résultat exceptionnel des comptes 2019 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) - est principalement issu:

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

➤ du cumul des catégories suivantes de produits = 14 291,71 €

- Quote part de subvention d'investissement virée au compte de résultat : 43,53 %
- Autres produits de gestion sur exercices antérieurs : 32,88 %

qui représentent à elles deux, 76,41 % des produits exceptionnels.

➤ du cumul des catégories suivantes de charges = 52 906,10 €

Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs : 93,49 %

6 Autres informations

6.1 Contributions volontaires en nature

La fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées en pied de compte de résultat pour un montant de 13 347 321 Euros.

Détail des contributions volontaires en nature de la fédération en France et dans le Monde en pages suivantes.

7 Compte d'emploi des ressources

Se reporter au tableau en page suivante.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2018 conformément à la publication au journal officiel du 21 décembre 2008 de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable, applicable au 1^{er} janvier 2009.

Le CER se présente en quatre colonnes, deux pour les emplois et deux pour les ressources. Pour chacun :

- les colonnes numérotées 1 et 2 dans le tableau sont équivalentes aux charges et aux produits du compte de résultat,
- les colonnes numérotées 3 et 4 dans le tableau font apparaître les montants de ressources collectées auprès du public : côté « ressources » est indiquée la nature des ressources collectées auprès du public et côté « emplois » est indiqué comment ont été affectées ces ressources à chaque ligne d'emploi.

7.1 Les colonnes 1 et 2 du CER qui correspondent au compte de résultat

7.1.1 Colonne 1 : Emplois 2019

7.1.1.1. Missions sociales 3 976 899 €

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 16 janvier 2010 :

« Conformément aux statuts :



« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les articles 1/ b et c des statuts de l'association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales. »

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde

- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...

- Le développement des structures et de l'audience du SPF

- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF pour les comités au sein des entreprises de gaz et d'électricité, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Définition et répartition des coûts directs et indirects



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CER :

- Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait
- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.1.2. Frais de recherche de fonds 108 066 €

7.1.1.2.1. Frais d'appel à la générosité du public 108 066 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- recherche et gestion des legs,
- conception, réalisation et envoi de publipostages,
- frais du service de gestion du fichier des personnes en relation avec le Secours Populaire Français,
- campagne du Don'actions.

7.1.1.2.2 Frais de recherche des autres fonds privés 0 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises,
- organisation d'initiatives, braderies.

7.1.1.2.3 Charges liés à la recherche de subventions et autres concours publics



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

0 €

7.1.1.3. Frais de fonctionnement 240 228 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- locaux
- administration générale
- communication
- frais du mensuel du SPF de publications et coût de gestion du site internet.
- frais de tenue des instances de l'Association,
- frais de direction générale.

7.1.1.4. Engagements à réaliser sur ressources affectées 69 677 €

1 Il s'agit du report des fonds affectés collectés sur 2019 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2019 et non encore dépensées au 31/12/2019, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2 Colonne 2 ressources 2019

7.1.2.1. Produits de la générosité du public 612 449 €

7.1.2.1.1. Dons et legs collectés

- Dons manuels non affectés 257 539 €

1 Ces dons représentent les dons non affectés ainsi que les dons reçus dans le cadre de la campagne du Don'actions (campagne pour financer le fonctionnement de l'Association).

- Dons manuels affectés 336 627 €

1 Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation à en



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

faire par l'association : activité, zone géographique ...

- Legs et autres libéralités non affectées **18 283 €**

Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale. Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la fédération précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

- Legs et autres libéralités affectées **0 €**

7.1.2.1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public **0 €**

Cette rubrique regroupe les produits nets sur cessions de VMP et les autres produits financiers liés à la générosité du public.

7.1.2.2. Autres fonds privés 525 881 €

Cette rubrique regroupe les dons d'entreprises et de fondations ainsi que les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association et la participation des personnes accueillies aux activités du SPF.

7.1.2.3. Subventions et autres concours publics 739 161 €

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers accordés à l'association par l'état et les établissements publics à tous les échelons.

7.1.2.4. Autres produits 2 172 694 €

Cette rubrique regroupe notamment les ventes, les autres produits financiers, les transferts de charge, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.



7.1.2.5. Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs

131 417 €

Il s'agit de la reprise des sommes reçues au titre des missions et non encore dépensées à la fin de

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'exercice précédent (fonds dédiés). Pour le détail se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.2. Les colonnes 3 et 4 du CER qui correspondent au suivi des seules ressources collectées auprès du public

7.2.1. Colonne 4 : Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

Dans cette colonne du CER sont détaillées uniquement les ressources collectées auprès du public. Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique :

« Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne)

Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,

Des produits financiers issus des placements de ces ressources.

Les recettes financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent principalement à ce jour des dons financiers des personnes morales (entreprises, fondations, associations, collectivités ...) qu'ils soient affectés ou non affectés, du mécénat, des subventions, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives. »

Le « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice » est porté à 0 € équivalents au 1^{er} janvier 2019.

La « variation des fonds dédiés collectés auprès du public » correspond à la différence entre :



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés totaux (= compte de résultat)	Dont fonds dédiés collectés auprès du public
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs	131 417 €	58 039 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	69 677 €	43 630 €
Solde pour 2019	61 740 €	14 409 €

7.2.2. Colonne 3 : affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée comme suit pour les ressources **affectées** :

- ✦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées avec eux.
- ✦ Les ressources affectées par le donateur sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci.
- ✦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la Générosité publique **non affectées** est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Soit, les fonds collectés auprès du public et non affectés par celui-ci financent :

- ✦ Les Missions sociales
- ✦ Les Frais de recherche de fonds
- ✦ Le Fonctionnement



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principe d'affectation des fonds de la générosité publique au financement des immobilisations :

En 2019, aucune immobilisation n'a fait l'objet d'un financement sur les fonds de la générosité publique.

Le principe adopté porte sur les années à venir :

- Si l'acquisition d'une immobilisation significative devait être réalisée, elle devrait faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de l'Association Nationale. Cette décision devrait être assortie d'un plan de financement pluriannuel précisant explicitement la quotité de générosité publique utilisée. »



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	27 563		2 434			29 996
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 563		2 434			29 996
CORPORELLES	Terrains	202 710					202 710
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	3 971 704					3 971 704
	instal. agencet aménagement	1 532 588		15 710		8 773	1 539 526
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 031 170				2 727	1 028 443
	Instal., agencement, aménagement divers	490 500				22 874	467 625
	Matériel de transport	340 421				9 246	332 453
	Matériel de bureau, mobilier			1 278			
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 569 094		16 988		43 620	7 542 462	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	300 000					300 000
	Prêts et autres immobilisations financières	75 491		5 804			81 295
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	375 491		5 804			381 295
TOTAL		7 972 147		25 226		43 620	7 953 753



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	17 394	5 685		23 079
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 394	5 685		23 079
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 506 507	82 201		1 588 709
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	1 027 560	100 224	5 329	1 122 455
	Instal technique, matériel outillage industriels	698 934	70 698	2 727	766 905
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	415 097	32 585	22 874	424 807
Matériel de bureau, mobilier	302 737	13 931	9 246	307 422	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 950 835	299 640	40 177	4 210 298	
TOTAL		3 968 229	305 325	40 177	4 233 377

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	123 375			123 375
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		123 375			123 375
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		123 375			123 375
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	65 813	65 813	
	Autres immobilisations financières	15 482	15 482	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	546 634	546 634	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	100	100	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	6 405	6 405	
	Divers	131 429	131 429	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	145 692	145 692	
Charges constatées d'avance	20 940	20 940		
TOTAL DES CREANCES		932 494	932 494	
Prêts accordés en cours d'exercice		5 804		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	38 495	38 495		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	321 064	321 064		
	Personnel et comptes rattachés	183 501	183 501		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123 284	123 284		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 415	2 415		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	53 140	53 140		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	55 799	55 799			
TOTAL DES DETTES		777 698	777 698		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		44 845			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	4 564 496			4 564 496
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	578 635			578 635
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	239 745	20 000		259 745
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	558 788	(639 477)		(80 689)
Résultat de l'exercice	(639 477)		(639 477)	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	40 388		6 221	34 167
Provisions réglementées				
TOTAL	5 342 575	(619 477)	(633 256)	5 356 354



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés Fonds dédiés sur Subventions	63 558	33 908	25 506	55 156
TOTAL	63 558	33 908	25 506	55 156

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels Fonds dédiés sur dons	182 560	58 039	43 630	168 151
Total	182 560	58 039	43 630	168 151
Legs et donations Fonds dédiés sur autres produits	48 005	39 470	541	9 075
Total	48 005	39 470	541	9 075
TOTAL	230 564	97 510	44 171	177 226



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		268 796
Autres créances		268 796
<i>SUBVENTION D EXPLOITATION</i>	131 429	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	137 367	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer


Etat exprimé en euros

31/12/2019

		31/12/2019
Total des Charges à payer		159 152
Dettes fiscales et sociales		131 370
<i>PROVISION/CONGES PAYES</i>	98 872	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	849	
<i>CHARGES SOCIALES/CONGES PA</i>	31 649	
Autres dettes		27 782
<i>CHARGES A PAYER</i>	27 782	



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA sur subventions 2019/2020		55 799	55 799
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			55 799

--	--

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		20 940	20 940
Assurance MACIF			
Location Fenwick 2019/2020			
EDF 2019/2020			
Documentation abonnements sur 2019/2020			
Télécommunications abonnements sur 2019/2020			
Néopost 2020			
Diverses factures concernant 2020			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			20 940



EMPLOIS	Emplois (=compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0,00
1. Missions Sociales	3 976 899	626 858	1. Produits de la générosité du public	612 449	612 449
1.1. Réalisées en France	3 686 487	597 692	1.1. Dons et legs collectés	612 449	612 449
			Dons manuels non affectés	257 539	257 539
			Dons manuels affectés	336 627	336 627
			Legs et autres libéralités non affectées	18 283	18 283
			Legs et autres libéralités affectées	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	290 412	29 166	1.2. Autres produits liés à l'appel de la générosité du public	0	0
2. Frais de Recherche de fonds	108 066	0	2. Autres fonds privés	525 881	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	108 066	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	3. Subventions et autres concours publics	739 161	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3. Frais de fonctionnement & autres charges	240 228	0	4. Autres produits	2 172 694	
Total :		626 858			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 325 193		I - Total des Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	4 050 185	
II - Dotations aux provisions	0		II - Reprise de provision	0	
III - Engagement à réaliser sur Ressources affectées	69 677		III - Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs	131 417	
					14 409
IV - Excédent de ressources de l'exercice	0		IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	213 269	
			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	4 394 871	626 858
Total général :	4 394 871		Total général :		
V - Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public.		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		626 858	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		626 858
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0
Missions sociales	13 218 439		Bénévolat	1 454 428	
Frais de recherche de fonds	39 988		Prestations en nature	146 054	
Frais de fonctionnement et autres charges	88 893		Dons en nature	11 746 838	
Total :	13 347 321		Total :	13 347 321	



Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération du NORD - FED BB 059 0 00000 000082

Exercice : 2019

En euros	exercice 2019	Exercice 2018	Evolution en %
Ventes de marchandises, de services et publications SPF	1 692 911	648 704	161
Subventions d'exploitation hors subventions privées	732 940	811 787	-10
Dons manuels	594 166	578 098	3
Mécénat, parrainage et autres concours privés	87 194	7 810	1016
Legs	18 283	8 037	127
Participations des destinataires de la solidarité	237 809	263 040	-10
Produits d'initiatives	200 877	333 988	-40
Cotisations statutaires	179 993	162 827	11
Autres produits	227 496	1 148 411	-80
Reprises sur provision et transferts de charges	60 343	32 720	84
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	131 417	175 427	-25
TOTAL	4 163 430	4 170 849	0

